

Les enfants qui divisaient

L'affaire Finaly a 40 ans. Dans la France de l'après-guerre, une famille naturelle juive et une mère adoptive catholique se disputaient la garde des enfants Finaly, dont les parents étaient morts à Auschwitz. L'opinion publique et les hiérarchies religieuses se divisèrent. Leurs attitudes ont bien changé aujourd'hui

GÉRARD EDER

Peu d'affaires ont soulevé autant de passions, de polémiques et d'accusations sans fondement que celle des enfants Finaly, dans l'immédiat après-guerre. On vit alors une bonne partie de la société civile se dresser contre l'Eglise, la gauche contre une partie de la droite et de l'extrême-droite traditionaliste, la hiérarchie de l'Eglise catholique contre celle de la religion juive et l'ensemble des quotidiens nationaux, « la Croix », « l'Aurore », « Combat », « le Monde » et « le Figaro » descendre dans l'arène.

Pourtant, bien que « l'affaire » proprement dite ait duré plus de huit ans — de février 1945 à juin 1953 —, elle n'a fait la une des journaux et enflammé l'opinion publique que dans ses six derniers mois, au cours du premier semestre 1953.

A l'origine de ce drame, pour ceux et celles qui le vécurent, une autre tragédie : la déportation par les Nazis, en 1944, des époux Finaly, un médecin juif et son épouse. Ils s'étaient réfugiés près de Grenoble, en 1945, et périrent à Auschwitz. Peu avant leur arrestation, ils avaient confié leurs deux garçons, (circoncis et aux prénoms hébraïques), à une institution catholique, qui les mit à son tour sous la garde de la responsable de la crèche municipale de Grenoble, Annette Brun.

Cette femme avait déjà recueilli une dizaine d'enfants juifs pour les soustraire aux Allemands, mais elle s'attachait particulièrement aux deux frères Finaly et refusa de les rendre à leurs tantes paternelles, lorsqu'elles les réclamèrent un an plus tard. M^{re} Brun livra alors, huit années durant, un combat acharné devant les tribunaux pour garder les deux enfants. Parallèlement, avec la complicité d'institutions catho-

ques, elle les soustraira à toutes les recherches.

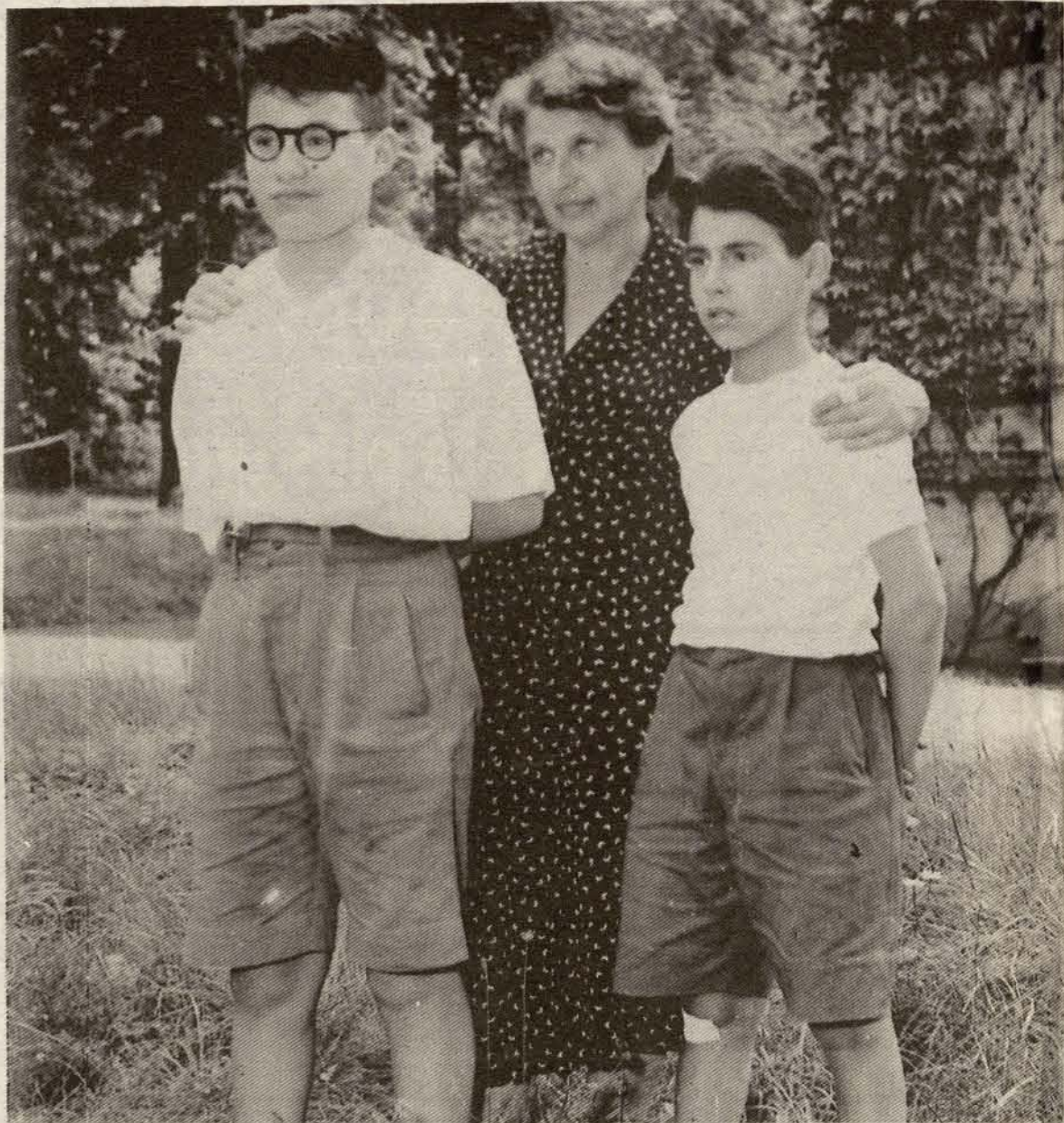
C'est l'annonce du baptême des enfants, à l'initiative d'Annette Brun, non pas en pleine guerre mais après qu'ils aient été réclamés par leur famille, en 1948, qui mit le feu aux poudres. Ce qui n'était qu'une douloureuse affaire privée, à l'image de celles qui opposent régulièrement parents adoptifs et famille naturelle, prit un tour à la fois public et religieux.

Sur la place publique

De nombreux membres de la communauté juive voyaient là une négation scandaleuse de la volonté du père et de la mère des enfants, qui avaient clairement montré vouloir les élever dans le judaïsme. Annette Brun fut accusée de pratiquer un prosélytisme éhonté, d'autant plus que, parmi les complices qui lui fournissaient refuges sûrs et faux papiers à Grenoble, Marseille et Bayonne, on trouvait l'ordre de Sion, dont l'objectif était encore, à l'époque (1), d'amener les juifs au catholicisme. Les accusations allèrent plus loin. Elles remirent en cause l'attachement sincère de M^{re} Brun aux enfants et taxèrent d'antisémites ceux qui l'appuyaient ouvertement.

L'autre camp, sans s'embarasser non plus de preuves ou de scrupules, affirmait que les tantes et oncles des deux enfants ne s'étaient intéressés à eux que très tardivement, et pour la seule raison qu'ils étaient de « riches héritiers ». On insinua qu'ils étaient manipulés par des « juifs extrémistes ».

Dans ce climat, il fut bien difficile à Jacob Kaplan, grand rabbin de France, et au cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et primat des Gaules, de négocier, en mars 1953, un compromis, tenu plusieurs mois secret, prévoyant que la fa-



Robert et Gérard Finaly retrouvent leur tante, M^{re} Rossner, dans la région parisienne, au début juillet 1953 (Ph. D. R.)

mille se désisterait de toutes ses plaintes en échange du retour des enfants en France. Ce fut chose faite le 25 juin de la même année.

Après quatre décennies

Aujourd'hui, quatre décennies plus tard, le recul donne une vue plus sereine. Tout d'abord, il est indéniable qu'Annette Brun était sincèrement attachée à ces enfants qu'elle avait sauvés d'une déportation certaine. Cela explique qu'elle ait ensuite utilisé tous les moyens possibles, légaux ou illégaux, en vue de les garder. Une partie de ceux et de celles qui l'ont aidée étaient incontestablement de bonne foi. Mais d'autres l'ont fait d'autant plus aisément

qu'à l'époque « sauver des âmes juives » faisait partie du devoir élémentaire de l'Eglise catholique. Jusque-là, il est difficile de discerner des motifs antisémites quelconques, d'autant plus que les réseaux utilisés pour cacher les enfants Finaly, leur procurer des faux papiers et les faire passer en Espagne (lire par ailleurs) étaient souvent les mêmes qui avaient fonctionné, quelques années auparavant, pour sauver des juifs des griffes de l'occupant allemand.

En revanche, il est évident que la cause de M^{re} Brun trouva des défenseurs au sein de l'extrême-droite antisémite et parmi les ecclésiastiques du même bord. Cela concernait le très pétaïniste évêque de Grenoble, Mgr Cail-

laux, par exemple, voire le chanoine Duquaire, qui s'illustra plus tard dans la défense de Touvier, l'ancien chef du service de renseignements de la milice lyonnaise.

Aujourd'hui, ceux qui furent impliqués dans cette affaire affirment que les temps et les mentalités ont changé et qu'une telle polémique ne serait plus pensable (lire par ailleurs). Il faut bien sûr l'espérer, sans cependant faire preuve d'optimisme béat. L'Histoire a trop souvent montré quelle était capable de plus d'un retournement et que rien n'est jamais définitivement acquis. ■

(1) Aujourd'hui l'ordre de Sion œuvre à la réconciliation entre juifs et chrétiens.

CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE

■ 1939 — Arrivée à La Tronche, près de Grenoble, de Fritz et Annie Finaly, qui ont fui l'Autriche après l'Anschluss.

■ 1941 — 14 avril : naissance de Robert « Ruben » Finaly.

■ 1942 — 3 juillet : naissance de Gérard « Guedalya » Finaly.

■ 1944 — Début avril : les deux frères sont confiés à la crèche Saint-Vincent-de-Paul de Meylan (Grenoble).

— 14 avril : arrestation des époux Finaly par la Gestapo. Leurs deux fils

sont confiés à Notre-Dame-de-Sion, puis à Annette Brun, responsable de la crèche municipale de Grenoble.

■ 1945 — Février-mars : une des tantes paternelles des enfants, Margareth Fischel d'Auckland (Nouvelle-Zélande), fait savoir à Annette Brun qu'elle désire prendre ses deux neveux et les élever. Réponse dilatoire de cette dernière, qui se fait nommer tutrice provisoire par un juge de paix en cachant l'existence de M^{re} Fischel et de ses deux sœurs.

■ 1948 — Hedwige Rossner, sœur de M^{re} Fischel, qui réside en Israël, réclame à son tour les enfants à M^{re} Brun.

— M^{re} Brun fait baptiser les deux frères

— 27 décembre : première plainte de la famille contre M^{re} Brun.

■ 1951-1952 — Les deux frères sont cachés sous de faux noms dans des institutions catholiques de la région grenobloise puis marseillaise.

— 11 juin 1952 : la cour d'appel se prononce contre M^{re} Brun.

■ 1953 — Janvier : Après un nouvel arrêt de la cour d'appel contre M^{re} Brun (le 8), première intervention publique du consistoire israélite en faveur de la famille Finaly.

— Février : passage des enfants Finaly à Bayonne puis en Espagne.

— Début mars : accord secret signé entre le consistoire israélite, l'Eglise catholique et la famille Finaly.

— Mi-mars : arrestation d'une vingtaine de prêtres et de religieuses à Grenoble, Marseille et Bayonne.

— 23 juin : rejet du pourvoi de M^{re} Brun par la Cour de cassation.

— 25 juin : retour en France des enfants Finaly.

— 25 juillet : départ des enfants Finaly pour Israël avec leur tante, M^{re} Rossner.

■ 1955 — Juin : non-lieu généralisé en faveur des religieux et laïcs catholiques mêlés à cette affaire.